

**Zeitschrift:** Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes  
**Herausgeber:** Schweizerischer Hebammenverband  
**Band:** 120 (2022)  
**Heft:** 4

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Imboden, Natalie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**«Les soins périnataux gérés par les sages-femmes doivent revenir régulièrement au centre des discussions publiques. En effet, les femmes doivent pouvoir choisir en toute liberté le modèle d'accompagnement de leur accouchement.»**



**Natalie Imboden,**  
historienne, députée Les Vert·e·s du Canton de Berne. Engagée professionnellement auprès de l'Association Suisse des Locataires. Consultante Département d'obstétrique, Département de santé de la *Berner Fachhochschule*.

## Chère lectrice, cher lecteur

**A**u cours de la dernière semaine de l'année 2021, il a été annoncé que la maison Luna à Ostermundigen, l'une des deux maisons de naissance du canton de Berne, perdrait son autorisation d'exploitation le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le 17 janvier 2022, le même canton a annoncé que l'autorisation d'exploitation serait à nouveau accordée. Entre-temps, les femmes qui voulaient accoucher à la maison de naissance, ainsi que les employé·e·s, ont vécu trois semaines d'incertitude. Mais parallèlement, la population a témoigné d'un immense soutien. En l'espace de dix jours, plus de 9500 personnes ont signé la pétition «Sauvez la maison de naissance Luna». La pierre d'achoppement est le concept d'urgence qui exige une présence médicale disponible en permanence (dans les 15 minutes). Bien que cette exigence ne découle pas d'une obligation légale, une solution pratique n'a pas pu être trouvée avec l'administration cantonale. Et ce malgré le fait qu'un rapport de 2015 de la Berner Fachhochschule a formulé des recommandations au canton de Berne pour promouvoir les accouchements assistés par une sage-femme. Quelles leçons en avons-nous tirées? Les soins périnataux gérés par les sages-femmes doivent revenir régulièrement au centre des discussions publiques. En effet, les femmes doivent pouvoir choisir en toute liberté le modèle d'accompagnement de leur accouchement. Et à cette fin, nous avons besoin d'offres variées. Que les sages-femmes soient les spécialistes en la matière est une évidence. Mais, comme pour d'autres professions traditionnellement féminines, la lutte pour la reconnaissance sociale se poursuit encore et toujours. Le problème à Ostermundigen a-t-il été résolu? Malheureusement, pas encore. Une solution provisoire a été trouvée pour une année. En cas d'urgence, la maison de naissance doit verser un supplément de CHF 20 000 au service de secours (public) pour que l'ambulance puisse être accompagnée par un médecin conformément aux exigences cantonales. Les conditions cadres pour les maisons de naissance du canton de Berne doivent désormais être formulées de manière plus appropriée. Différents partis politiques soutiennent cette demande. Un bon point de départ en vue d'une amélioration!

Cordialement,

*Natalie Imboden*

**Natalie Imboden**